

# À Propos du Tri



Le journal du SICTOM de la Bièvre



André Gay  
Président du SICTOM

Après une année 2020 pour le moins particulière, l'horizon semble s'éclaircir sur 2021, je l'espère. Cette crise sanitaire que nous traversons nous force à adapter nos modes de vies, ce qui, je le conçois n'est pas toujours chose facile.

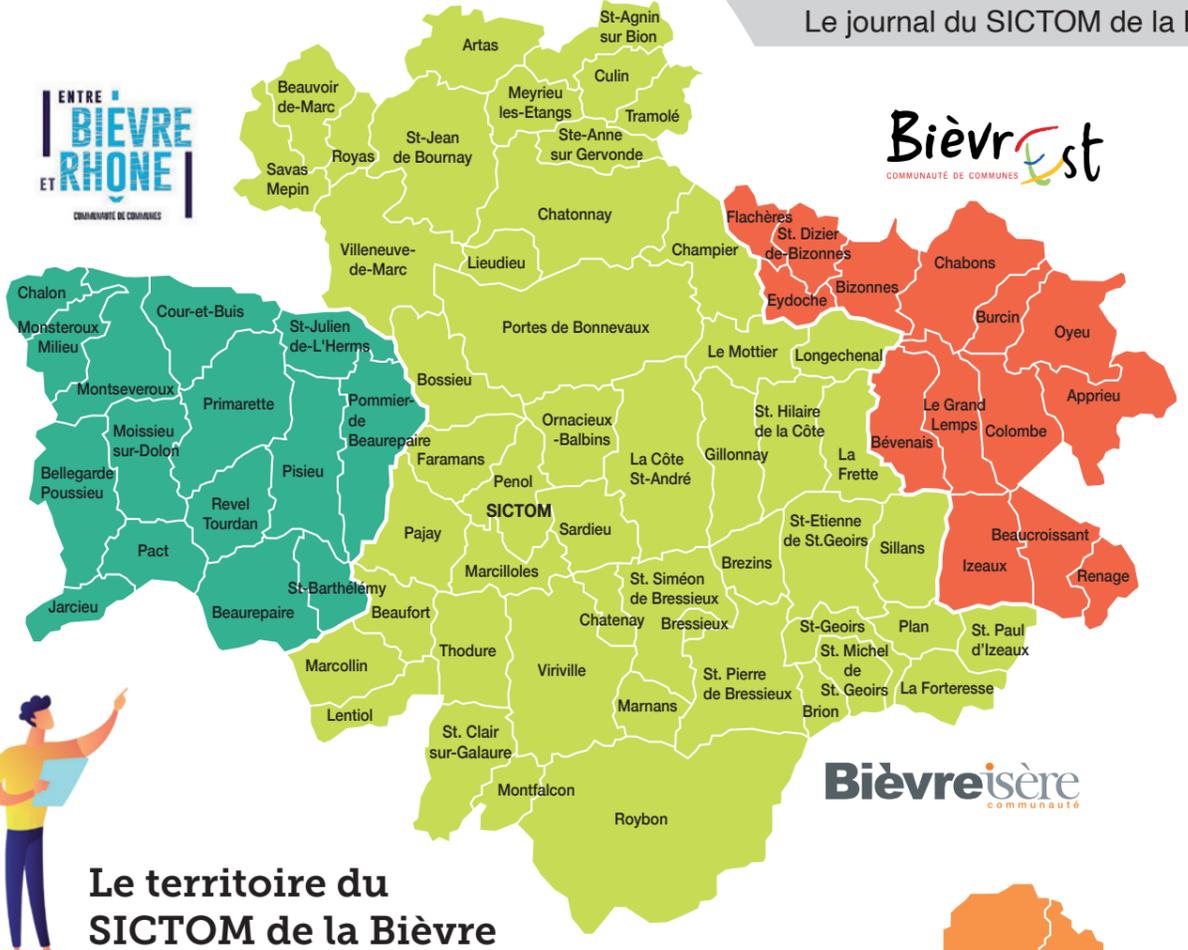
#### A retenir :



- le service de collecte et de traitement des déchets a toujours été maintenu !
- De nouveaux déchets pris en charge : gants et masques.

Cette épidémie a permis de prendre conscience que des femmes et des hommes sont toujours là pour assurer un service indispensable au quotidien. Exerçant un métier difficile, j'espère qu'ils continueront à être soutenus à l'avenir.

Certains d'entre vous reçoivent pour la première fois ce Journal du Tri, ce choix émane d'une volonté politique des élus constituant le SICTOM de la BIEVRE, d'améliorer la lisibilité et la compréhension de nos usagers sur les compétences des collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets ménagers. Répondre à vos besoins, être transparent sur le fonctionnement de ce service sont des leitmotifs portés par l'ensemble des élus.



## Le territoire du SICTOM de la Bièvre

Un des faits marquants de l'année 2020 pour le SICTOM de la BIEVRE, est l'obtention de l'extension de notre Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux pour 15 ans, il est l'aboutissement de 5 années d'études, de portage et de négociation.

Deux objectifs majeurs au cœur de la politique du SICTOM et de ses adhérents :

- garder notre autonomie sur le traitement des déchets,
- diminuer les apports sur le site de traitement.

Pour cela nous mettons en place des politiques volontaires de traitement des déchets le plus localement possible, et des mesures d'accompagnement pour valoriser le contenu de nos poubelles.

Nous vous proposons d'acquérir un composteur, afin d'écartier les biodéchets des ordures ménagères, via le bon de commande que vous trouverez en page 4 de ce journal.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



#### Le SICTOM assure

- pour les communautés de communes **Bièvre Isère** et **Entre Bièvre et Rhône** :
  - la collecte sélective en points d'apport volontaire,
  - le tri des déchets à recycler,
  - le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- pour les communautés de communes **Massif du Vercors** et **Bièvre Est** :
  - le tri des déchets à recycler,
  - le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries.

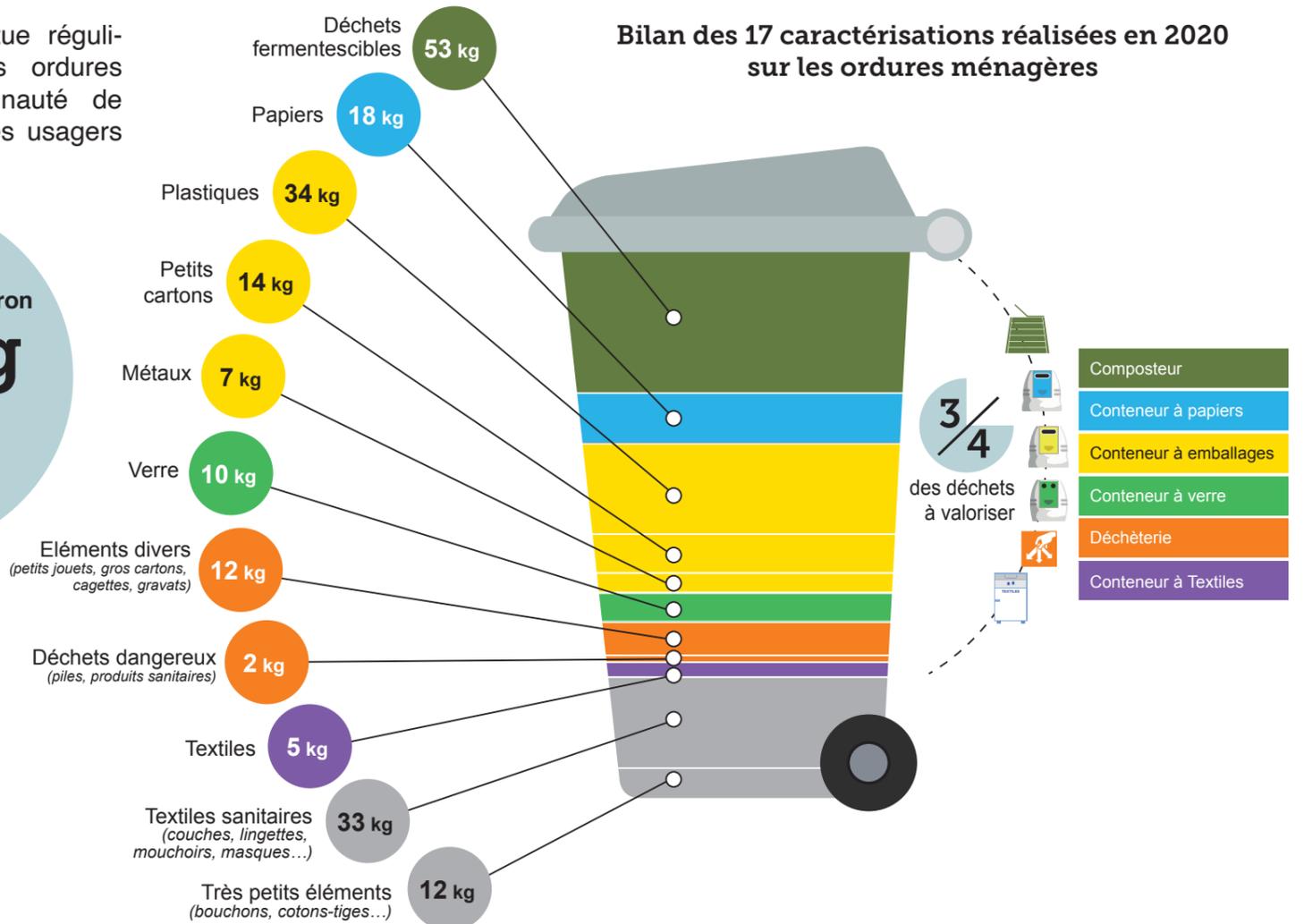


3/4

# des déchets jetés dans le bac ordures ménagères sont valorisables

Le SICTOM de la Bièvre effectue régulièrement des analyses sur les ordures ménagères de chaque communauté de communes pour savoir ce que les usagers jettent dans leur bac.

Chaque habitant du SICTOM jette environ **200 kg** d'ordures ménagères par an.



## Les grands enseignements



Sur ces 200 kg, **plus d'1/4 soit 53 kg/habitant sont composés de déchets fermentescibles**. Ces déchets peuvent être :

- **des déchets de cuisine** (épluchures, pelures de fruits, marc de café...),
- **des déchets de jardin** (fleurs fanées, petites tailles de haies),
- **des restes alimentaires, des produits périmés ou avariés**.

Une grande partie de ces déchets pourrait être détournée de la collecte traditionnelle en étant compostée à domicile ou donnée aux poules. Les déchets de jardin peuvent aussi être intégrés au compost dans certaines conditions.

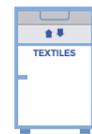
Une autre partie concerne le **gaspillage alimentaire** et pourrait être évitée en changeant nos habitudes de consommation.



**Pour le tri des emballages et du papier, il reste :**

- **18 kg de papiers** / habitant dans les ordures ménagères (alors que 21 kg sont collectés dans les conteneurs bleus). Il en reste encore beaucoup à récupérer !
- **14 kg de cartons** (à déposer en fonction de leur taille, soit dans les conteneurs jaunes soit en déchèterie),
- **34 kg de plastiques** dont une grande partie pourrait être déposée dans les conteneurs jaunes,
- **10 kg de verre** / habitant (alors que 37 kg sont déjà collectés dans les points de tri).

**Tous ces emballages pourraient être triés et valorisés à travers les points de tri et les déchèteries.**



• **5 kg de textiles** se retrouvent également dans les ordures ménagères alors que vêtements, chaussures, articles de maroquinerie, linge de maison usagés ou non sont à déposer dans les conteneurs textiles installés sur tout le territoire.



Enfin, il reste **2 kg de déchets toxiques** dans nos ordures ménagères (des piles, des produits phytosanitaires) : **des produits à rapporter ABSOLUMENT en déchèterie** ou à déposer dans les contenants spécifiques car particulièrement polluants et toxiques.

**N'oublions pas que :**

- le traitement des recyclables est moins onéreux que le traitement des ordures ménagères (environ 10 fois moins cher),
- les ordures ménagères (après pré-traitement et stabilisation) sont enfouies sur le site du SICTOM. Pour maîtriser les coûts, il faut donc privilégier le tri.



Les encombrants des déchèteries sont enfouis directement. Le tri réalisé en déchèterie est essentiel. Pour allonger la durée de vie de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux située à Penol et pour maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers, il est impératif d'utiliser tous les équipements de tri répartis sur le territoire du SICTOM et de ses communautés de communes adhérentes.

## Halte aux dépôts sauvages !

Les dépôts sauvages polluent notre cadre de vie et coûtent cher à la collectivité puisqu'il convient de nettoyer ces points !

Les contrevenants encourrent le risque d'une amende allant jusqu'à 7 500 € selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 tiré du Code de l'environnement.



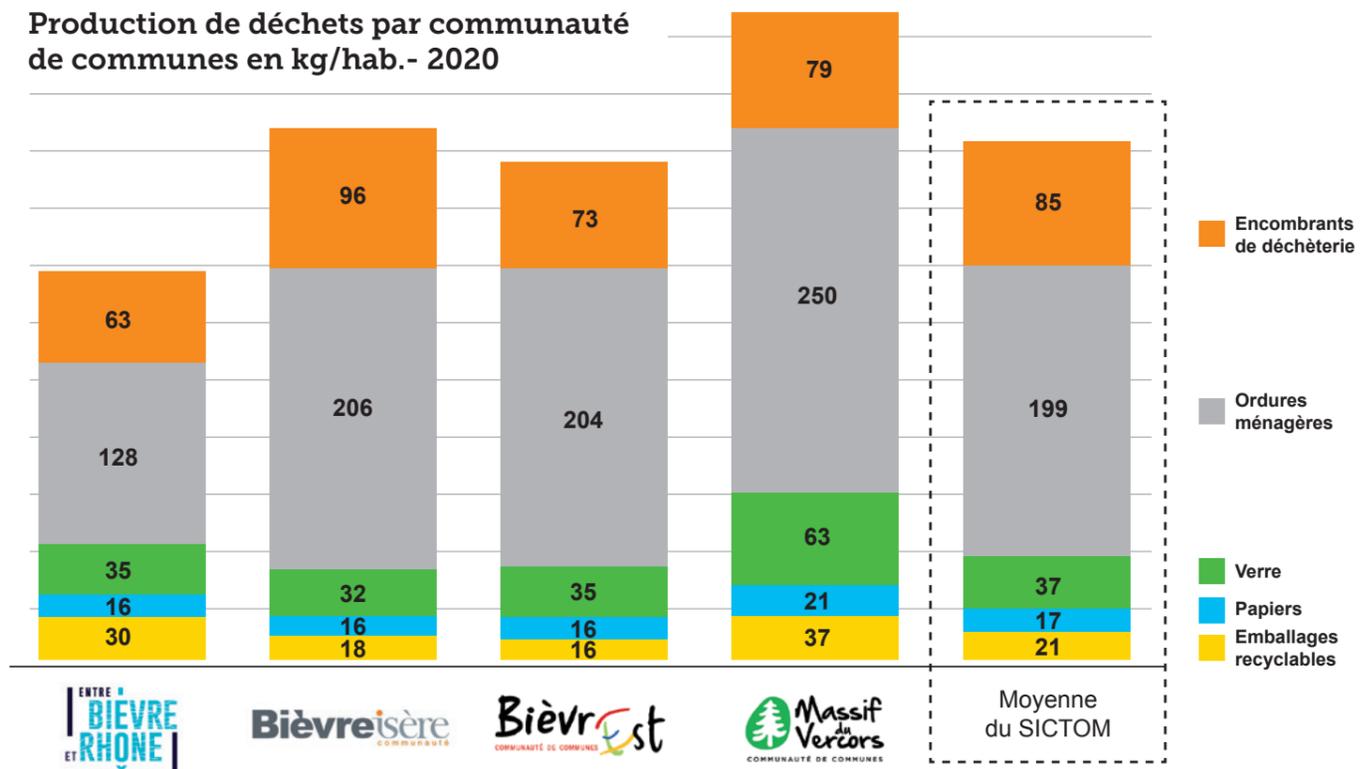
# Performances de tri en 2020

Chaque habitant du SICTOM a produit **359 kg** de déchets\* en 2020

Moyenne Région Rhône-Alpes Auvergne - 2016  
 OM : 184 kg/hab  
 Verre : 34 kg/hab  
 Emballages + Papiers : 44 kg/hab

\*Ordures ménagères + recyclables + encombrants tous confondus

Production de déchets par communauté de communes en kg/hab.- 2020



Des tonnages stables pour les ordures ménagères et en augmentation pour le tri (+ 11 % pour les emballages et + 6 % pour le verre), **BRAVO !**

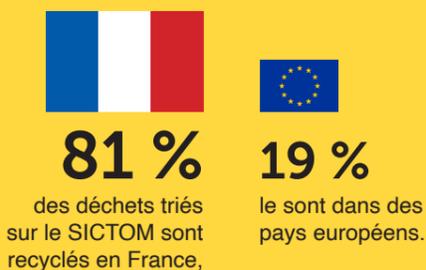
## Pourquoi trier ?

En triant nos emballages et notre papier, chacun d'entre nous participe à la protection de notre cadre de vie.

Nous contribuons ainsi à :

- réduire la production d'ordures ménagères,
- limiter notre impact sur l'environnement,
- créer des emplois locaux,
- réaliser des économies d'énergie et de matières premières,
- limiter les émissions de gaz à effet de serre.

En France, l'émission de **1,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub>** sont évitées grâce au recyclage.



## Que deviennent les emballages triés :



Un doute, une question sur le tri de vos emballages : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) //

guide du tri à télécharger

Pour gagner de la place dans les conteneurs, pensez à aplatir les **BRIQUES ALIMENTAIRES**, les **CARTONNETTES** et les **BOUEILLES** en plastique (dans le sens de la longueur).

**ATTENTION !** Les cartons volumineux doivent être déposés en **DÉCHÈTERIES**.

## Que devient le papier trié ?

Le papier récupéré dans les conteneurs bleus est recyclé dans les Vosges, usine Norske Skog à Golbey, unique papetier Français.



[www.norskeskog-golbey.com](http://www.norskeskog-golbey.com)

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



# Le site internet du SICTOM évolue

Vous êtes nombreux à vous connecter au site du SICTOM pour trouver des informations sur le tri, le compostage, le traitement des déchets...

Pour rendre ce site encore plus facile d'accès et pédagogique, il a été actualisé.

Vous avez besoin de connaître votre point d'apport volontaire le plus proche ? Un système de géolocalisation a été mis à jour.

De nombreux liens, des vidéos vous permettent également de découvrir le recyclage et le devenir des emballages, du papier triés et du verre.



**NOUVEAU LOOK !**

Retrouvez-nous très vite sur : [www.sictom-bievre.fr](http://www.sictom-bievre.fr)

## Le compostage individuel et partagé, pilier de la prévention des déchets

Intéressé(e) pour composter vos biodéchets au pied de votre résidence ou de votre immeuble, dans votre quartier ?

Partager un composteur avec ses voisins, c'est possible ! De nombreuses expériences montrent que le compostage n'est plus réservé uniquement aux habitants ayant un jardin. Mettre en place un composteur entre voisins permet de valoriser naturellement une partie de ses déchets et de créer de la solidarité, du lien social. Le compost obtenu sera à partager !

Vous serez accompagnés tout au long de votre démarche par des guides composteurs déjà formés et un maître composteur présent sur le territoire.



Faites-vous connaître auprès de Karine Ravel :  
☎ 04 74 53 82 32 ou  
✉ [karine.ravel@sictom-bievre.fr](mailto:karine.ravel@sictom-bievre.fr)

Pour les habitants du **Massif du Vercors**, bon de commande et infos sur [www.vercors.org](http://www.vercors.org)

Une question sur vos déchets ?  
Contactez votre collectivité :



SICTOM de la Bièvre  
113, chem. des Carrières  
38260 Penol  
☎ 04 74 53 82 32  
[www.sictom-bievre.fr](http://www.sictom-bievre.fr)



Communauté Bièvre Isère  
☎ 04 74 20 86 73  
[www.bievre-isere.com](http://www.bievre-isere.com)



Communauté de communes du Massif du Vercors  
☎ 04 76 95 62 01  
[www.vercors.org](http://www.vercors.org)



Communauté de communes Bièvre Est  
☎ 04 76 06 10 94  
[www.cc-bievre-est.fr](http://www.cc-bievre-est.fr)



Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône  
☎ 04 74 84 67 29  
[www.entre-bievreerhone.fr](http://www.entre-bievreerhone.fr)



Le nouveau guide du compostage !

Pour vous aider, vous pouvez vous le procurer en le téléchargeant sur notre site internet : [www.sictom-bievre.fr](http://www.sictom-bievre.fr)

## Bon de commande



- Avant le 10 mai 2021 : toute commande non accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public ne pourra être enregistrée.
- Deux composteurs et deux seaux maximum par foyer.
- Deuxième quinzaine de juin 2021 : retrait : vous serez invité à participer à un atelier montage et démarrage.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. ....

Mail : .....

Date : ..... Signature :

### Je souhaite acquérir :

- 1 composteur en plastique ou en bois<sup>(1)</sup> de 300 L muni d'un bio-seau, moyennant une participation de 35 €.
- 2 composteurs en plastique ou en bois<sup>(1)</sup> de 300 L munis d'un bio-seau, moyennant une participation de 70 €.
- 1 bio-seau uniquement, moyennant une participation de 5 €.

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile

Coupon à renvoyer au SICTOM de la Bièvre - 113 chemin des Carrières - 38 260 PENOL - Tél. 04 74 53 82 32



[www.sictom-bievre.fr](http://www.sictom-bievre.fr)

nos partenaires :



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.